



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 46271

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait que les caisses regionales d'assurance maladie exigent des établissements et services publics sociaux la signature d'une convention pour les financer. Jusqu'a present, seuls les établissements et services prives etaient conventionnes. Il lui demande donc de lui confirmer si les dispositions en la matiere ont ete modifiees et, si tel est le cas, dans quel sens.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46271

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6561